

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette

PROCÈS-VERBAL du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 3 février à 19h00 à la salle des délibérations du Conseil municipal situé au 22 rue Principale à Notre-Dame-de-Lorette, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Sont présents, les Conseillères et Conseillers :

Mme Édith Lalancette
Mme Diane Imbault
M. Jean-Eudes Simard
Mme Sonia Gauthier
M. Raphaël Langevin

Est également présent,
le directeur général par intérim : M. Charles Whissell

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Rita de Launière constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h02.

5191-02-03

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôts des déclarations d'intérêts pécuniaire 2024
4. Procès-verbal :
Séance ordinaire du 13 janvier 2025
5. Période de questions du public

ORIENTATION ET DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

6. Autorisation d'embauche – agente en développement local
7. Campagne de financement – Fondation du Centre Maria-Chapdelaine
8. Création d'un surplus accumulé affecté afin de financer les élections générales municipales
9. Dérogation mineure - Autorisation d'un permis de construction
10. Toponymie Québec – ajout d'adresses postales
11. Demande au ministère des ressources naturelles pour l'acquisition d'une parcelle de terrain - lot #8838025443

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

12. Adoptions des dépenses
13. Correspondance

DOSSIERS D'INFORMATION

- 14. Rapport des élus
- 15. Rapport de la direction générale
- 16. Varia :
 - 16.1 Vente de terrains municipaux
- 17. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Dépôts des déclarations d'intérêts pécuniaire 2024

4. Procès-verbaux

5192-02-03

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Langevin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ

5. Période de question du public

ORIENTATION ET DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5193-02-03

6. Autorisation d'embauche – agente en développement local

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette et résolu unanimement de nommer Mme Louise de Launière, nouvellement embauchée par la municipalité, au poste d'agente locale de développement et qu'une partie de la rémunération de Mme de Launière soit financée à l'aide du Fonds participatif rural de la MRC Maria-Chapdelaine.

ADOPTÉ

5194-02-03

7. Campagne de financement – Fondation du Centre Maria-Chapdelaine

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Langevin et résolu unanimement que la Municipalité, d'autoriser le directeur général monsieur par intérim Charles Whissell à verser, au nom de la Municipalité, une somme de **100.00 \$** à la campagne de financement de la fondation du Centre Maria-Chapdelaine.

ADOPTÉ

5195-02-03

8. Création d'un surplus accumulé affecté afin de financer les élections générales municipales

En vertu de l'article 278.1 de la *-Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités-*, il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette et résolu unanimement d'autoriser la création d'un surplus accumulé affecté au financement des élections générales et d'y transférer, à partir du surplus accumulé non-affecté de la Municipalité, un montant de **10 000.00 \$**.

ADOPTÉ

5196-02-03

9. Dérogation mineure - Autorisation d'un permis de construction

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction pour le chalet, la remise, ainsi que l'installation d'un système de fausse septique sur un terrain situé au Lac aux Rats (matricule# 9346-38-4023);

CONSIDÉRANT QUE la distance entre le mur des bâtiments et la ligne avant (côté chemin) tel que présenter sur le plan d'implantation est de 12.6 mètres alors que la réglementation demande un minimum de 15 mètres.

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette d'autoriser cette dérogation mineure afin de permettre une marge de recul avant (entre la ligne de propriété avant et le mur des bâtiments) de 12.6 mètres.

ADOPTÉ

5197-02-03

10. Toponymie Québec – ajout d'adresses postales

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette;

CONSIDÉRANT QUE le nom « chemin du Lac Rond » n'est pas une dénomination officielle.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Imbault et résolu unanimement de demander à la commission de Toponymie du Québec d'ajouter le nom « chemin du Lac

Rond » ainsi que les adresses suivantes : 1 chemin du Lac-Rond, Notre-Dame-de-Lorette QC G0W 1B0 et 3 chemin du Lac-Rond, Notre-Dame-de-Lorette QC G0W 1B0.

ADOPTÉ

5198-02-03

11. Demande au ministère des ressources naturelles pour l'acquisition d'une parcelle de terrain - lot #8838025443

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Langevin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell, au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre des Ressources naturelles et des Forêts et à signer tous les documents officiels exigés.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

5199-02-03

12. Adoptions des dépenses

Il est proposé par madame la conseillère Diane Imbault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2025, totalisant un montant de **35 182.44 \$** soit adoptée et peut ainsi être payée.

ADOPTÉ

13. Dépôt de la correspondance

DOSSIERS D'INFORMATION

14. Rapport des élus

15. Rapport de la direction générale

16. Varia :

5200-01-13

16.1 Vente de terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire lotir le terrain situé sur la rue Principale, plus précisément le lot #5 973 032 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre en vente, par appel de propositions, les deux terrains non-aménagés résultant de ce lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente de départ pour chacun des nouveaux lots est fixé à **10 000 \$** et que la construction d'une résidence devra avoir été dans les 24 mois suivant l'acte de vente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à fournir à la ligne de propriété avant un accès au réseau d'aqueduc et ce, pour chacun des terrains.

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell, au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, à procéder à la vente des terrains par appel de propositions.

ADOPTÉ

17. Levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19h29.

Rita de Launière,
Mairesse

Charles Whissell,
Directeur général par intérim